



**PRÉFET
DE LA RÉGION
PAYS DE LA LOIRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction régionale de l'environnement,
de l'aménagement et du logement**

Service Intermodalité Aménagement Logement
Division Politique de l'Habitat
Affaire suivie par : Julien Caudrelier et Nathalie Pape
cr2h.sial.dreal-pdl@developpement-durable.gouv.fr
Réf : 0499H25JCNP

Monsieur le président,

Conformément aux dispositions de l'article R.362-2 du Code de la construction et de l'habitation, le volet habitat du plan local d'urbanisme intercommunal et habitat (PLUiH) de la Communauté de communes Anjou Loir et Sarthe a été présenté aux membres du bureau du Comité régional de l'habitat et de l'hébergement (CR2H) des Pays de la Loire qui s'est tenu le 30 janvier 2025.

Après examen, le volet habitat de ce PLUiH a donné lieu à un avis favorable du bureau du CR2H que vous trouverez ci-joint.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le président, l'expression de ma considération distinguée.

PJ : Avis du bureau du CR2H sur le volet habitat
du PLUiH de la CC Anjou Loir Sarthe

La cheffe du service intermodalité,
aménagement et logement,
présidente du bureau du CR2H,
par délégation du préfet de région

Monsieur Jean-Jacques GIRARD
Président de la Communauté de communes
d'Anjou Loir et Sarthe
103 rue Charles Darwin – BP 70004
49125 TIERCE

Manuelle
SEIGNEUR
manuelle.sei
gneur

Signature
numérique de
Manuelle SEIGNEUR
manuelle.seigneur
Date : 2025.01.31
13:56:13 +01'00'

Manuelle SEIGNEUR



Tél : 02.72.74.73.00
Mél : dreal-pays-de-la-loire@developpement-durable.gouv.fr
5 rue Françoise Giroud - CS 16 326 – 44 263 NANTES cedex 2